



# ATTESTATION D'ASSURANCE

AVIZ ENERGIE  
31 MONTEE DE LA LIEUSE  
38070 ST QUENTIN FALLAVIER

**Valable \* pour la période du 01/01/2011 au 31/12/2011**

Contrat Multirisque Professionnelle : 38174883 U 001

MAAF ASSURANCES S.A. atteste que le client AVIZ ENERGIE est titulaire à ce jour du contrat référencé ci-dessus pour les activités suivantes :

- CHAUFFAGISTE SANS GEOTHERMIE
- COUVREUR (1)
- PLOMBIER SANS MAG.VENTE (1)
- ELECTRICIEN DU BATIMENT Tension jusqu'à 20.000 V exclusivement.
- (1) Travaux d'étanchéité occasionnels limités à 150m2.

*Se référer à l'annexe jointe avec ce document pour les activités tolérées.*

Ce contrat garantit, dans la mesure des maxima ci-après indiqués, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers.

EVENEMENTS GARANTIS	MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES PAR SINISTRE sauf Exception
<b>RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE TRAVAUX</b>	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	4 573 471 "
<b>DONT :</b>	
- Dommages corporels	4 573 471 "
- Dommages matériels garantis et immatériels consécutifs y compris lors de foires, salons, expositions... en raison d'occupation de locaux à titre précaire	1 524 491 " dont 152 450 " pour les dommages immatériels
<b>EXCEPTION :</b>	
- Dommages aux biens confiés survenus dans l'enceinte de l'entreprise	15 245 " dont 763 " pour les espèces, billets de banque, titres, pierres précieuses, perles, bijoux, métaux précieux
- Vol par les préposés	15 245 "
<b>RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE TRAVAUX</b>	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) y compris l'intoxication alimentaire	1 524 491 " limité à 1 524 491 " par année d'assurance
Atteinte accidentelle à l'environnement : Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	152 450 " limité à 304 899 " par année d'assurance

Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 : vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations vous concernant ; ces informations vous concernant à MAAF ASSURANCES S.A. responsable du traitement, à des fins de gestion et de suivi de vos contrats, d'analyse et d'exploitation commerciale ; elles pourront être transmises aux entités du groupe mutuel MAAF et aux partenaires contractuellement liés. Vous disposez du droit de vous opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection ou soient transmises à des tiers. Si vous souhaitez exercer vos droits ou obtenir des informations complémentaires, il vous suffit de nous écrire à MAAF S.A. - Coordination Informatique et Libertés - Chauray - 79036 NIORT cedex 9.



N° de client : 138174883 U

Nom : AVIZ ENERGIE

DEFENSE DE VOS INTERETS	
- Défense	Sans limitation de somme pour notre action et application du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat choisi par vos soins
- Recours	Application du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat choisi par vos soins

**La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance.**

\* Attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.

Fait à Niort, le 18 janvier 2011  
Pour MAAF ASSURANCES S.A.

**Attention:** document original, établi en un seul exemplaire, à photocopier chaque fois qu'il vous en sera fait la demande. Toute mention manuscrite en dehors de la signature est réputée non écrite.

LE DIRECTEUR GENERAL

E. COUTURIER

Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 : vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations vous concernant ; ces informations sont destinées à MAAF ASSURANCES S.A. responsable du traitement ; à des fins de gestion et de suivi de vos contrats ; d'analyse et d'exploitation commerciale ; elles pourront être transmises aux entités du groupe mutuel MAAF et aux partenaires contractuellement liés. Vous disposez du droit de vous opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection ou soient transmises à des tiers. Si vous souhaitez exercer vos droits ou obtenir des informations complémentaires, il vous suffit de nous écrire à MAAF SA- Coordination Informatique et Libertés - Chauray - 79036 NIORT cedex 9.



N° de client : 138174883 U

Nom : AVIZ ENERGIE

## ANNEXE DE LA TESTATION D'ASSURANCE

### COMPLÉMENT SUR VOS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

#### 3638 CHAUFFAGISTE SANS GEOTHERMIE :

- Cette activité comprend les travaux de :
  - Réalisation de chauffage avec générateurs gaz, générateurs pompe à chaleur, poêle à bois,
  - Réalisation de planchers chauffants à circulation d'eau,
  - Réalisation de climatisation et de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) à simple ou double flux,
  - Pose de tubage métallique.

#### 3300 COUVREUR :

- Cette activité comprend les travaux de :
  - Pose de chassis sur toit (skydomes, velux) et puits de lumière,
  - Pose d'éléments complémentaires (gouttières, descentes eaux pluviales, étanchéité solins de cheminées, zinguerie),
  - Pose d'éléments de couverture et de bardage, lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature,
  - Pose de l'isolation et d'écrans sous-toiture,
  - Raccordement de récupérateurs d'eau de pluie enterrés ou non réservés à un usage privé et externe.
- Démoussage de toitures.

#### 3313 PLOMBIER SANS MAG.VENTE :

- Cette activité comprend également :
  - L'installation des canalisations de gaz,
  - La pose occasionnelle de capteurs solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire d'une surface maximum de 10 m<sup>2</sup> par chantier,
  - La pose sans conception de réseaux sprinklers et RIA,
  - Le raccordement de récupérateurs d'eau de pluie enterrés ou non réservés à un usage privé et externe.

#### 3940 ELECTRICIEN DU BATIMENT :

- Cette activité comprend également :
  - L'installation de chauffage électrique intégré au sol ou plafond,
  - L'installation de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) simple ou double flux en maison individuelle,
  - La réalisation d'automatisme de portes et portails,
  - et
  - La pose d'antennes ou paratonnerres, relais pour téléphone mobile,
  - La pose occasionnelle d'alarmes,
  - L'installation de câbles vidéo,
  - La pose occasionnelle de panneaux photovoltaïques sans intégration en couverture pour une surface maximum de 50 m<sup>2</sup> par chantier.

La présente annexe est indissociable de la attestation d'assurance éditée ce même jour et ne saurait être appréciée isolément. Ces documents valent ensemble présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peuvent engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel ils se réfèrent et dont l'assuré a pris connaissance.